

Chers parents,

Vous trouverez ci-après des informations pour la suite de la période scolaire jusqu'à Pâques.

1. Code rouge maintenu

Le code rouge dans l'enseignement était officiellement en place jusqu'à ce 26 février. La Ministre de l'enseignement, Caroline Désir, a réuni ce mercredi 24 les acteurs de l'enseignement pour faire le point sur la situation sanitaire. Il ressort de cette réunion que **le code rouge sera maintenu les deux semaines prochaines et a priori jusque Pâques**. En effet, les derniers chiffres de l'épidémie ne permettent pas de prévoir des assouplissements à court terme. L'objectif reste toutefois d'organiser une rentrée à 100 % en présentiel, après Pâques. *Si la situation le permettait, un allègement de l'hybridation pourrait être envisagé avant Pâques pour certaines années d'études*. La Ministre communiquera par circulaire ce weekend, dans la foulée de la réunion du Comité de concertation entre les gouvernements prévue ce vendredi mais nous a demandé d'assurer le relai de l'information dès maintenant.

2. Calendrier

Le lundi 1^{er} mars verra donc la continuité du système mis en place, avec des cours pour les 3^e et 6^e années. Mardi 2 mars, auront lieu les cours pour les 4^e et 5^e années. Et ainsi de suite en alternance.

3. Le port du masque

Veillez noter que, suite à l'avis du RMG du 1^{er} février, valable pour le pays et donc tant dans la ville de Herve que dans l'école, un usage correct des masques est essentiel. Les masques doivent couvrir la bouche, le nez et le menton, et s'ajuster étroitement de chaque côté du visage : les écharpes, cache-cou, bandanas et autres ne sont pour cette raison plus des alternatives acceptables.

4. Rendez-vous avec un professeur

- a) Les parents des élèves qui étaient en grande difficulté suite au dernier bulletin ont été contactés par le professeur titulaire de classe ou par un autre professeur de la classe.
- b) Les parents ayant sollicité un rendez-vous avec un autre professeur, comme convenu, par le biais du formulaire électronique reçu, vont recevoir ce vendredi un mail signalant que leur enfant a bien reçu une feuille avec l'heure du rendez-vous.

5. Parents de 4^e année

Les parents des élèves de 4^e année vont recevoir lundi un nouveau mail donnant les informations utiles à propos du choix des options pour la 5^e année : ce mail contiendra aussi un nouveau formulaire électronique permettant de faire un pré-choix. Veillez être attentifs à ce mail. Les élèves vont, eux, recevoir la visite en classe du Directeur pour leur présenter les diverses orientations possibles.

6. Rappel : salle d'étude à Herve

Nous rappelons ici notre mail de mardi dernier : grâce à une collaboration efficace avec la Ville de Herve et son CPAS que nous remercions chaleureusement, une salle d'étude est proposée aux élèves de la commune de Herve ou (précision utile !) pour les élèves fréquentant les écoles de Herve. Des affiches à destination des élèves sont placées dans l'école, les réseaux sociaux répandent aussi la bonne nouvelle et notre dernier mail donnait toutes les précisions.

7. Information : la question du financement des bâtiments scolaires.

Vous aurez vraisemblablement été informé(e) par la presse de l'important différend qui oppose actuellement l'enseignement catholique et les autorités publiques concernant le volet « **bâtiments scolaires** » du plan de relance de l'Union européenne.

Concrètement, la décision actuelle du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles conduirait ainsi à doter les écoles du réseau Wallonie Bruxelles Enseignement d'un montant moyen de 1150 euros par élèves, contre 199 euros par élève pour l'enseignement des communes et des provinces et de 111 euros par élève dans l'enseignement libre (celui dans lequel vous avez inscrit votre enfant). Une école fondamentale de taille moyenne (200 élèves) percevrait donc de l'ordre de 230.000 euros si elle est organisée par WBE, de l'ordre de 40.000 euros si elle est organisée par une commune ou une province et de l'ordre de 22.000 euros si elle est organisée par un pouvoir organisateur de l'enseignement libre. *Pour une école secondaire de taille moyenne (800 élèves), ces montants seraient respectivement de 920.000, 160.000 et 88.800 euros.*

Vu l'importance des enjeux à court et à long terme, le Conseil d'Administration du SeGEC, le Collège des directeurs du fondamental (CODI), la Fédération des associations de directeurs du secondaire (FEADI) ainsi que l'organisation représentative des parents et associations de parents (UFAPEC) ont décidé d'unir leurs efforts en vue d'**infléchir des décisions** qui, dans leur état actuel, s'annoncent **particulièrement préjudiciables** aux établissements de l'enseignement subventionné et, en particulier, de l'enseignement catholique dans lequel se trouve votre enfant.

Plus de détails éventuellement ici : voir pièce jointe

Soucieux, chers Parents, de vous informer toujours au mieux, recevez aussi ici l'expression de notre total soutien dans vos efforts pour maintenir courageusement le sens du travail et la motivation nécessaires chez les jeunes, fort affectés par la durée de la situation actuelle.

C. Jacquet, Directeur

N. Fanielle, Directrice Adjointe